

**souhaite « rouvrir le dossier »
de la délocalisation ... mais il y en a d'autres !**

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE

12, rue de Louvois - 75002 paris
tél : 01 40 15 51 70 fax : 01 40 15 51 77
mèl : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Dans la logique de ces déclarations du CTP M du 28 septembre, le ministre a confirmé ses propos de lundi dernier.

Ci-dessous, l'intégralité de la dépêche AFP.

« Inrap à Reims: Frédéric Mitterrand souhaite "rouvrir le dossier" »

PARIS, 1 oct 2009 (AFP) - Le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand a annoncé jeudi qu'il comptait "rouvrir le dossier" du déménagement prévu de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) à Reims.

"C'est un dossier complexe" car il y a déjà eu un arbitrage prévoyant le déménagement du siège de l'Inrap de Paris à Reims, a déclaré le ministre à l'issue de sa conférence de presse consacrée au budget de son ministère.

"Je souhaite pouvoir rouvrir ce dossier auprès des départements ministériels qui avaient rendu ce premier arbitrage", a-t-il dit.

"C'est un dossier auquel j'attache beaucoup d'importance. Je suis très sensible aux problèmes que ça pose à l'Inrap et très à l'écoute des préoccupations" de son personnel, a-t-il dit.

Le déménagement du siège de l'Inrap à Reims à l'horizon 2011 a été annoncé il y a un an par la ministre de la Culture de l'époque Christine Albanel. Cela concerne environ 130 personnes.

Etablissement public comptant près de 2.000 collaborateurs, l'Inrap a pour mission de diagnostiquer le contenu d'un site qui va faire l'objet d'un chantier BTP, et éventuellement de le fouiller. »

pcm/da/phb

AFP 011607 OCT 09

**Confirmation de la suppression de la subvention
de 10 millions d'euros en 2010**

Ce qui fait moins de bruit est la situation budgétaire de l'établissement, notamment pour 2010 où le désengagement financier de l'Etat pourrait avoisiner 30 millions d'euros. Ceci ne peut être compensé par une augmentation de la redevance de diagnostic (RAP). Si rien n'est fait, la capacité opérationnelle de l'Inrap va connaître une baisse sans précédent et une situation financière critique.

A titre d'exemple, ce matin les représentants du Cabinet du ministre ont déjà confirmé la suppression de la subvention de charge de service public de 10 millions d'euros. Cette subvention finance une partie de la détection des sites et la recherche scientifique menée par l'établissement.

La situation, déjà difficile, s'annonce particulièrement préoccupante dans les prochains mois.

Une fois de plus, les personnels devront compter sur leur capacité de mobilisation pour que vivent le service public de l'archéologie préventive, ses missions, ses emplois et son établissement public national avec son siège à Paris.

Paris, le 1er octobre 2009